

## Avis public

# Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du lundi 10 janvier 2022, le conseil sera appelé à se prononcer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- Demande # 2021-00028 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément qui ne n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme lequel découle d'un projet de construction situé au 11, rue des Tourterelles (lot 6 408 593).

Le bâtiment principal est à une distance de 0,85 mètre de la ligne latérale droite alors que le règlement de zonage numéro 322-2009 précise qu'une marge latérale est applicable et que celle-ci est plus spécifiquement décrite à la grille des spécifications de la zone Ha-13 comme devant être de 1.5 mètre minimum (écart de 0,65 mètre).

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de rendre réputée conforme le bâtiment principal situé à une distance de 0,85 mètre de la ligne latérale droite.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces dérogations mineures en envoyant ses commentaires par courriel ou par courrier, **avant le 5 janvier 16h30** à l'attention de :

M. Lukas Bouthillier  
237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest, Venise-en-Québec  
direction@venise-en-quebec.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 29<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2021



Frédéric Martineau  
Directeur général, greffier et trésorier

---

## Certificat de publication

Je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les dérogations mineures 2021-00032 et 2021-00033 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 29 novembre 2021.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant les dérogations mineures sur le site Internet de la Municipalité le 29 novembre 2021.

Frédéric Martineau, Directeur général  
Le 29 novembre 2021